Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260716-2026_0059-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 JUILLET 2026

Date de convocation :
8 juillet 2026

Date d'affichage :
8 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le jeudi seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE

Absente excusée : Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

DCM2026/059 : EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE A LA DECISION DE LA COMMISSSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DES COTES D'ARMOR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Guingamp a fait parvenir un dossier d'effacement de dette pour une contribuable.
Cette contribuable avait, au profit de la commune, une dette correspondant à des impayés de loyers et un impayé de la taxe d'ordures ménagères pour l'année 2025, dette de 2108.47€.

Suite à la séance du 11 juillet 2026 de la commission de surendettement des particuliers de Côtes d'Armor, qui impose une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de cette contribuable, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de contester la décision de la commission de surendettement des particuliers**
- **DECIDE de reporter le vote de l'effacement de la dette.**
- **DECIDE d'envoyer des courriers aux sénateurs des Côtes d'Armor, au député de la 4ème circonscription des Côtes d'Armor et à l'Elysée.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE